

EPICEA : description et exploitation des données

Claire Tissot - INRS

33e Journées de l'ADHYS – 24 mars 2017

Notre métier,
rendre le vôtre plus sûr

www.inrs.fr

L'INRS EN BREF



Financement

- **Fonds national de prévention** des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles (AT/MP) géré par la CNAMTS



Moyens

- **Budget** 82,5 M€
- **Effectif 586 personnes** (dont 210 basées à Paris et 376 en Lorraine)



Principes de fonctionnement

- Conseil d'administration **paritaire** composé des **partenaires sociaux**
- Commission scientifique **indépendante** pour **l'évaluation** des travaux scientifiques et techniques

L'INRS EN BREF

Missions

Contribuer à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en déployant des activités de recherche, assistance, formation et information pour :

- **identifier** les risques professionnels et **mettre en évidence** les dangers
- **analyser leurs conséquences** pour la santé et la sécurité de l'Homme au travail
- **développer et promouvoir** les moyens pour maîtriser ces risques au sein des entreprises

La base de données EPICEA

INRS

Gestion de la base

CARSAT, CRAMIF, CGSS

Recueil d'informations

~ 250 cas /an
Total : 24 000 cas

Alimentation

Validation des dossiers



Accident « pertinent »

Hébergement
de la base
sur serveur INRS



Enquête

Saisie
Codification



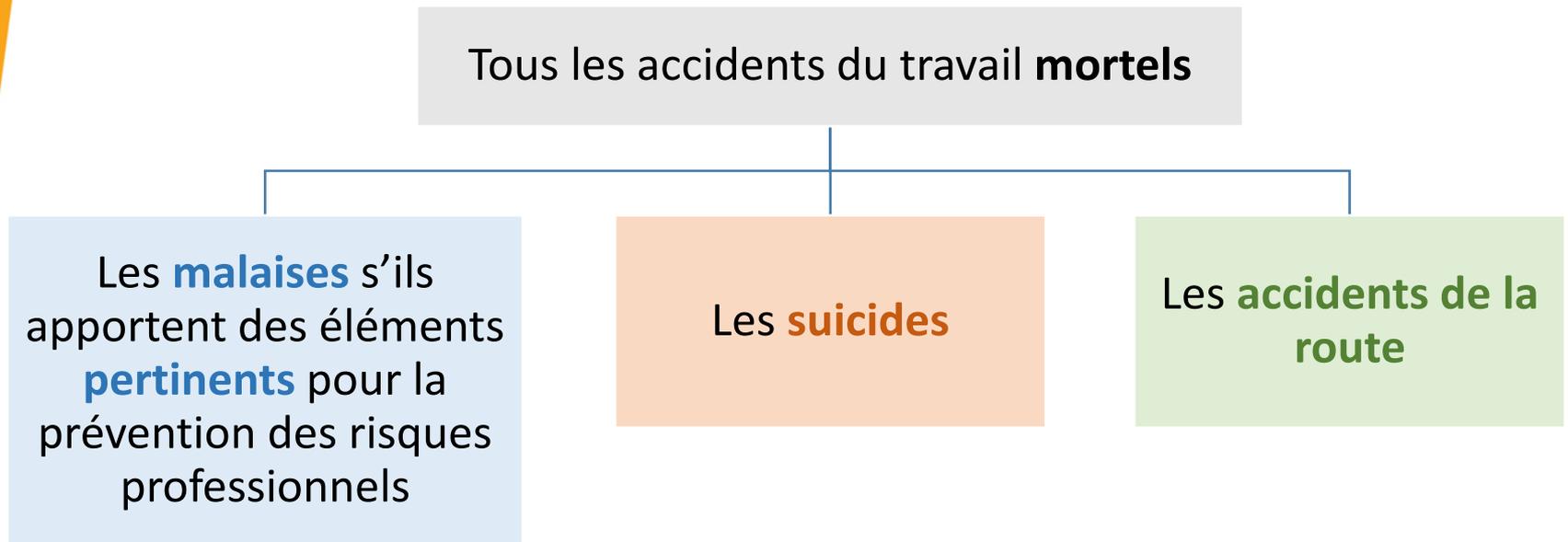
accès public
(site web INRS)

Consultation du serveur

accès institution

CRAMIF-CARSAT
CGSS
CNAMTS
EUROGIP

Quels sont les accidents enquêtés ?



Les accidents **significatifs**, graves ou non

qui éclairent des circonstances particulières

qui peuvent servir de support à l'élaboration de textes de recommandation

dont l'analyse **enrichit la connaissance** des risques professionnels et **améliore la pertinence des mesures de prévention**

Structure des données

- Chaque enregistrement correspond à un accidenté et est structuré en quatre-vingt une variables + documents image
- 80 % des variables sont codées (nominales)

Exemple d'une variable codée : type de contrat de travail (contyp) :

- 0 Non précisé
- 1 CDI
- 2 Intérimaire
- 3 CDD
- 4 Saisonnier
- 5 Journalier
- 6 Formation, apprentissage
- 7 Contrat d'insertion
- 8 Autre type de contrat

- Quatre variables sont de type texte : le récit d'accident, les mesures de prévention, l'activité de l'accidenté

Ident=3794, 1^{er} dossier de la base publique

Documents de la recherche triés par numéro de dossier (1 dossiers)	
■ Numéro du dossier :	3794 sélection <input type="checkbox"/>
■ Comité technique national :	F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu
■ Code entreprise :	265AB - Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs
■ Matériel en cause :	450602 - Panneau et contreplaqué
■ Résumé de l'accident :	Un manutentionnaire cariste de 21 ans, en poste depuis cinq mois, utilisait un chariot élévateur *** pour transporter et stocker des paquets de panneaux (306 x 185, poids : environ 500 kg). Au cours d'une marche arrière avec son chariot, il avait déséquilibré le troisième paquet d'une pile de panneaux déjà stockés. Voulant replacer manuellement le paquet en déséquilibre, l'opérateur est descendu du chariot. Au moment d'empoigner le paquet, ce dernier bascula, coinçant le salarié entre le sol et le chariot qui se trouvait à proximité. Le manutentionnaire souffre de contusions multiples ainsi que d'une fracture du poignet.

Ident=3794, même dossier dans la base interne

Etablissement		
NAFAPP :	265AB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs
CTN :	F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu
EFFAPP :	180	
Victime - emploi		
NATION :	1	France
SEXE :	1	Masculin
AGE :	21	
EMPLOI :	8344	Conducteurs de chariots élévateurs, caristes
CONTYP :	0	Type de contrat non précisé
EU :	999XX	Numéro sans objet
EXPOSTE :	9	Autre situation d'expérience
NOUVEAU :	8	Sans objet
HORT :	2	Temps plein
HORP :	1	Travail posté
HORC :	0	Horaire non précisé
SUP :	0	Heures supplémentaires non précisées
NUIT :	0	Horaire de nuit non précisé
Lieu de l'accident		
SITE :	01	Établissement employeur
NAFSUR :	265AB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs
NSUR :	180	
CHANTIER :	2	Hors chantier
COORD :	8	Sans objet
NCHAN :	99999	
TRAVAUX :	8	Type de travaux sans objet
OUVRAGE :	80	Type d'ouvrage sans objet
NATOUV :	8	Nature d'ouvrage sans objet
LIEUG :	03	Lieux de stockage, conservation
LIEUH :	1	Lieu principal (habituel)
PHASAC :	8	Phase d'activité sans objet
CHSCT :	3	CHSCT présent dans établissement employeur

Ident=3794, même dossier dans la base interne

Activités des personnes		
ACVC :	13	Manutentionner, transporter avec engin à moteur
OBACVC :	06	Produit semi-fini
ACVL :	Manutentionner	
OBACVL :	un paquet de panneaux	
CARACT :	1	Activité habituelle
CIRAC :	2	Activité exercée par plusieurs personnes dont la victime
INTER :	3	Pas d'action d'un tiers
ACTC :	80	Activité sans objet
OBACTC :	80	Objet de l'activité sans objet
Environnement matériel		
EM :	0504	Effondrement de matières stockées ou empilées
FACMAT1 :	450602	Panneau et contreplaqué
STATUT1 :	02	Charge en cours de manutention manuelle
TAILLE :	5	Installation
ETAT1 :	0	État non précisé
CONTROL1 :	8	Contrôle réglementaire sans objet
HABIL1 :	8	Habilitation sans objet
RELATV1 :	33	Être sur la trajectoire accidentelle de
RELATT1 :	80	Relation sans objet
FACMAT2 :	070301	Chariot automoteur à fourche frontal à conducteur porté
STATUT2 :	15	Autre composante de l'environnement
ETAT2 :	0	État non précisé
CONTROL2 :	0	Situation de contrôle non précisée
HABIL2 :	2	Utilisateur non habilité
RELATV2 :	32	Être à proximité de
RELATT2 :	80	Relation sans objet
PROTECT1 :	400	Absence de protecteur, dispositif ou disposition de sécurité
FONPRO1 :	80	Cause du non fonctionnement du protecteur sans objet
PROTECT2 :	400	Absence de protecteur, dispositif ou disposition de sécurité
FONPRO2 :	80	Cause du non fonctionnement du protecteur sans objet

Ident=3794, même dossier dans la base interne

Déroulement de l'accident

ACTLES :	05	Écrasement, coincement (autre que par partie travaillante ou parties en mouvement d'une machine)
ORLES :	03	Effondrement, éboulement, glissement du facteur matériel 1
RISQUE :	2	Risques mécaniques autres que ceux liés à des équipements de travail (objets manipulés, transportés ou en mouvement, chutes de plain-pied, chutes de hauteur)

Lésions

NATLES :	02	Fracture, fêlure (dont fracture de dents)
SIEGLES :	09	Localisations multiples
GRAVACC :	2	Accident grave (amputation, hospitalisation)

Synthèse - analyse

RESUME : Un manutentionnaire cariste de 21 ans, en poste depuis cinq mois, utilisait un chariot élévateur Toyota pour transporter et stocker des paquets de panneaux (306 x 185, poids : environ 500 kg). Au cours d'une marche arrière avec son chariot, il avait déséquilibré le troisième paquet d'une pile de panneaux déjà stockés. Voulant replacer manuellement le paquet en déséquilibre, l'opérateur est descendu du chariot. Au moment d'empoigner le paquet, ce dernier bascula, coincant le salarié entre le sol et le chariot qui se trouvait à proximité. Le manutentionnaire souffre de contusions multiples ainsi que d'une fracture du poignet.

PREVEN : Demande de l'employeur au médecin du travail du contrôle formel des aptitudes des opérateurs occasionnels, et stage pratique à effectuer (recommandation).

PROTPOT : 400 Absence de protecteur, dispositif ou disposition de sécurité

FACACC1 : 0820 Formation ou apprentissage insuffisant

FACACC2 : 1370 Manque de préparation, d'organisation de l'activité

FACACC3 : 8000 Sans objet

FAITMARQ : 1 Ras

MULT : 1 Une seule victime

Variables restantes

DATE : 1990

JOUR : 5 Vendredi

HEURACC : 435

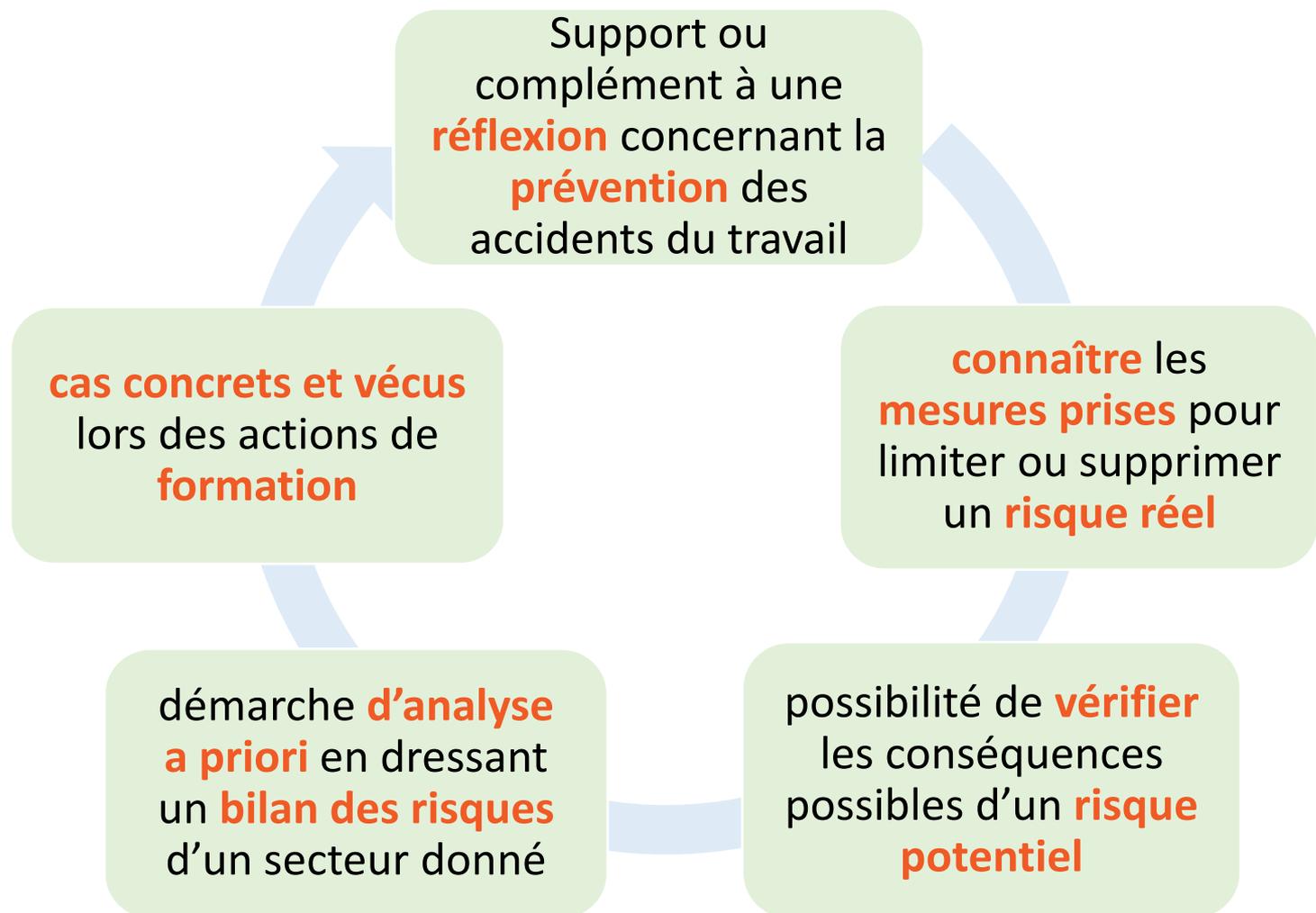
NIVINFO : 1 Information moyenne

DATCHAR : 01/1990

DOCUMENTS : 6 Ras

L'exploitation des données

La **mise en commun** des connaissances de chacun constitue une source importante d'information pouvant :



Statistique **descriptive** et non inférentielle

Non
représentativité
des données

Les proportions ne peuvent pas être **extrapolées** à l'ensemble des accidents du régime général

Elles ne peuvent pas servir **d'indicateurs de sinistralité**

Utilisation de
méthodes
exploratoires

Traitement de grands tableaux de données **indépendamment de toute hypothèse mathématique ou probabiliste** sur ces données

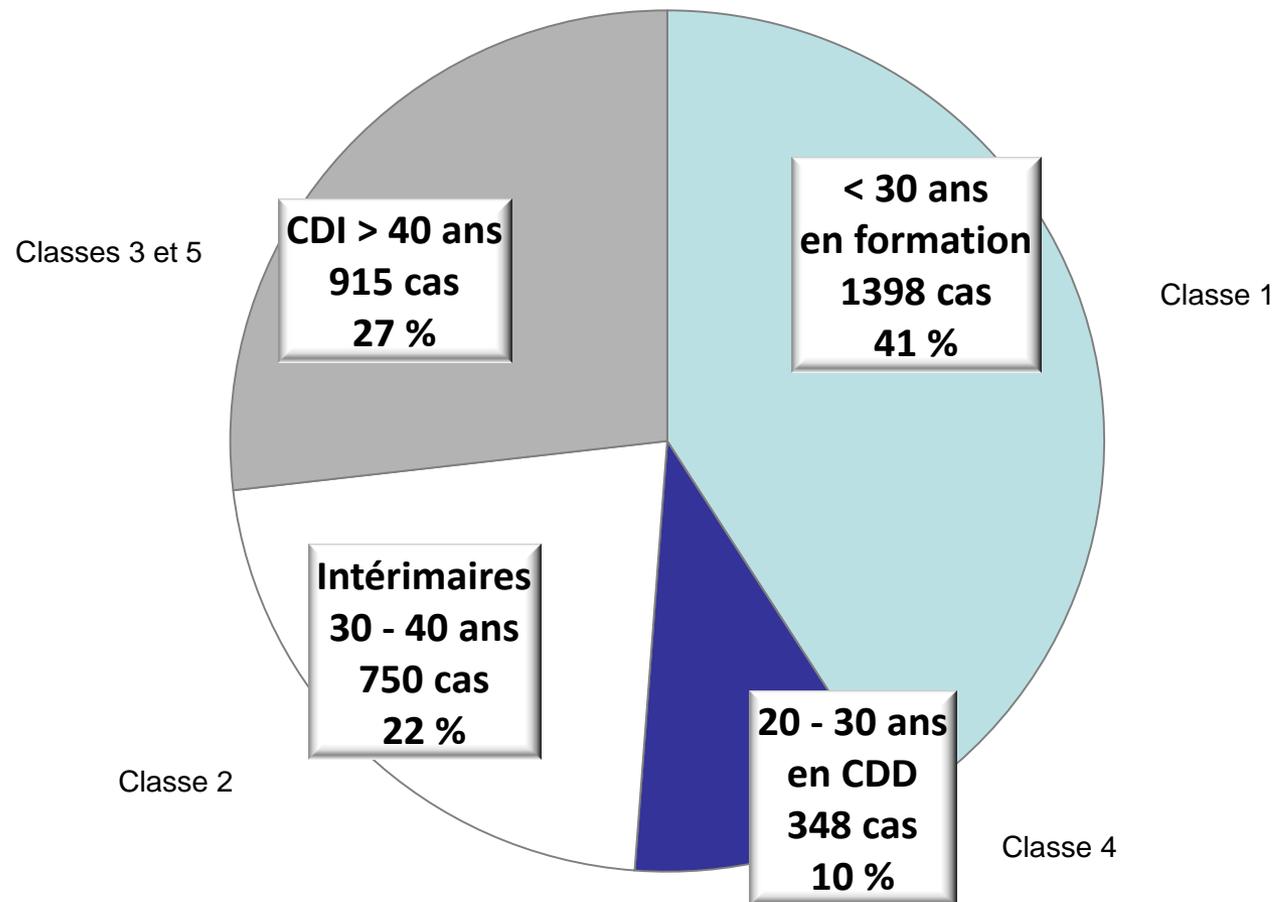
Recherche de structures :
distances/proximité entre les individus (accidents)
ou liaisons/indépendance entre les variables

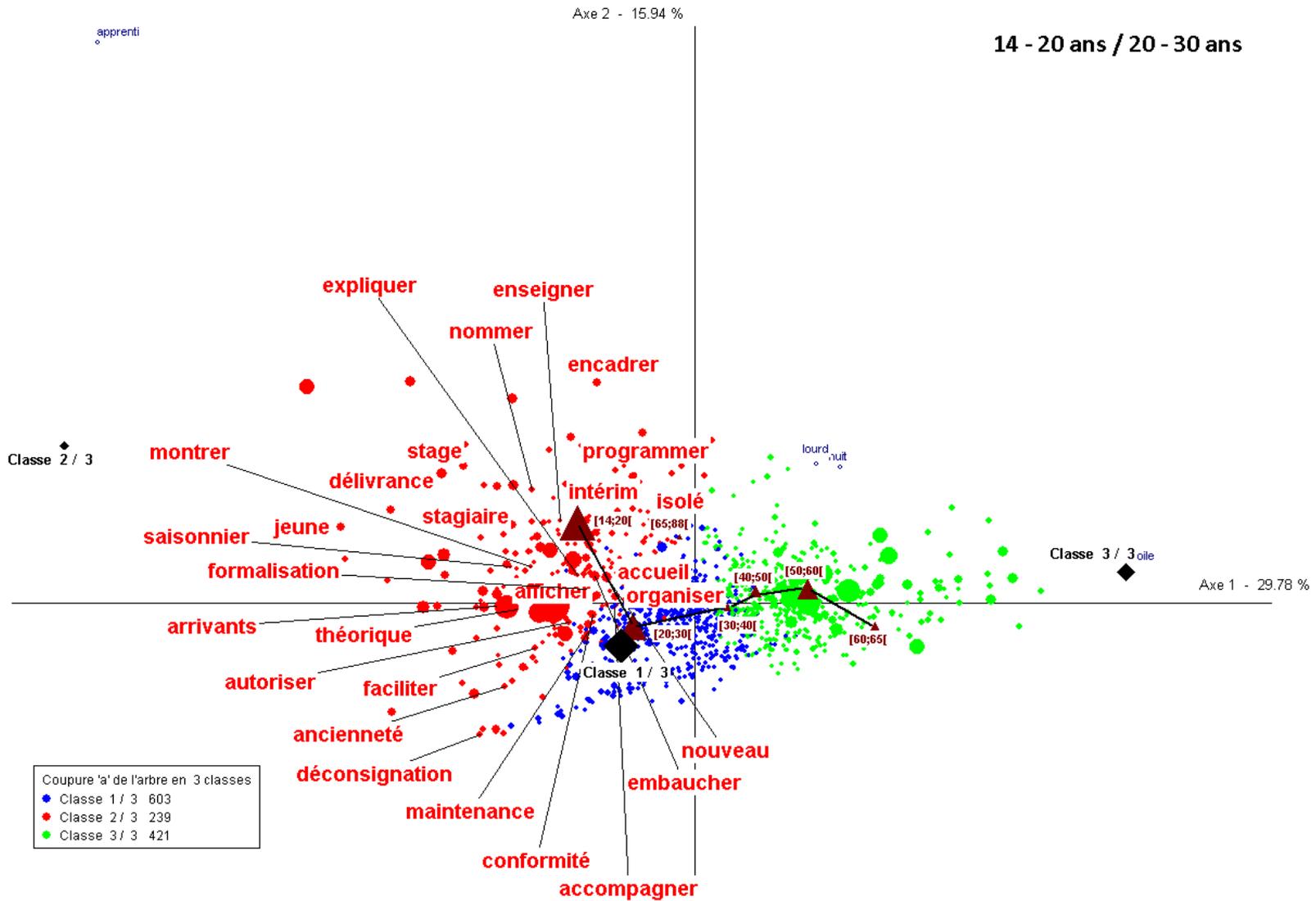


Analyses factorielles et classifications

Typologie des accidents des nouveaux embauchés

Quatre types d'accidents selon l'âge et le contrat de travail

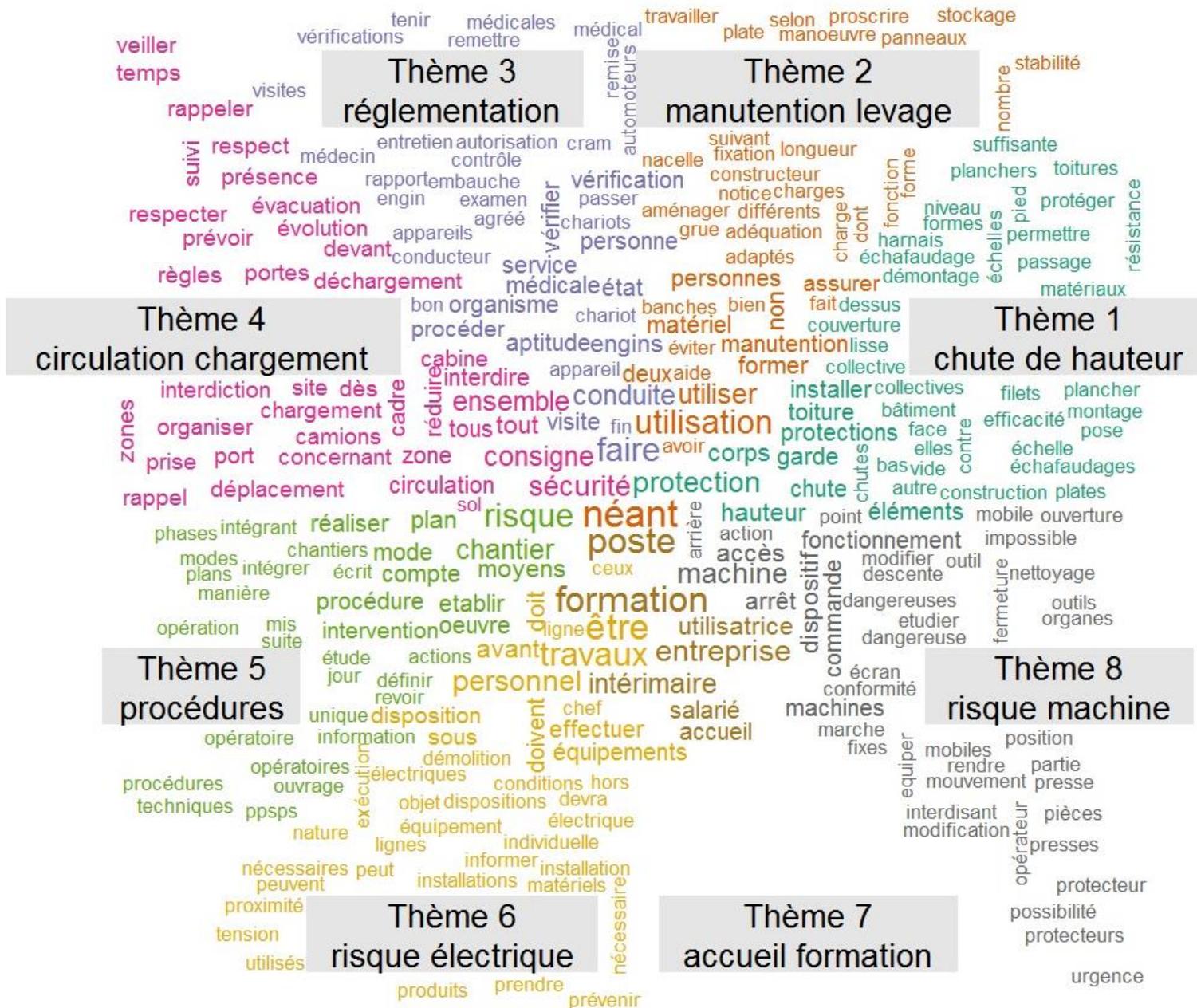






Analyse de données non structurées :

Traitement automatique des langues (TAL)



Ident 15450, CDD 20-30 ans, mesures préconisées

- 1) Assurer à tout **nouvel** opérateur (**nouvel embauché**, changement de poste, etc.) **une formation initiale** portant notamment sur les **modes opératoires**, les dispositifs de sécurité et les **risques** résiduels, les **vérifications** en début de poste, la **conduite** à tenir en cas **d'incidents** ou **d'anomalies**, les **limites** de son **intervention** et les **personnes à contacter** si nécessaire. Ces éléments doivent faire l'objet d'une **fiche de poste** qui sera utilisée pour la **formation** des opérateurs.
- 2) Etudier la possibilité d'améliorer le niveau de protection du dispositif d'alimentation du metteur en plaque en sortie du mélangeur 2,10 m. Il convient de favoriser, par construction, l'introduction de la gomme afin **d'interdire** matériellement toute possibilité **d'intervention** de l'opérateur à **proximité** immédiate des angles rentrants formés par les courroies et le cylindre d'entraînement.
- 3) **Vérifier** que chaque machine utilisée dans les **ateliers** est équipée d'un ou de plusieurs dispositifs d'arrêt d'urgence.

Ident 22293, CDI, 50-60 ans, mesures préconisées

1 - Stockage des big-bags

- a) Interdire le stockage des big-bags directement les uns sur les autres obligeant les salariés à les escalader pour redresser les sangles de préhension et les manutentionner à l'aide d'une potence.
- b) Autoriser le gerbage des big-bags uniquement intégrés dans un support de stockage approprié.

2 - Cadres ou palonniers de manutention des big-bags

- a) En fonction des besoins : manutention des big-bags à partir de chariots élévateurs, manutention des big-bags au moyen d'un crochet de levage, manutention des big-bags à effectuer seulement avec un cadre ou un palonnier de manutention marqué « CE ».

3 - Arrimage des charges

- a) Soustraire les chauffeurs aux risques de chute de hauteur en définissant une procédure commune d'arrimage des charges sur les camions.
- b) Mettre en place les dispositifs nécessaires à son application : plate-forme fixe, plate-forme mobile, etc.

4 - Usure excessive des pneumatiques des chariots élévateurs

Procéder aux changements des pneumatiques des deux chariots élévateurs diesel présentant une usure excessive.

Interrogation de la base publique

Deux modes d'interrogation

Recherches simples :

Recherche simple :

Recherche d'un mot ou d'une expression

Tous les termes Au moins un des termes

[Aide à la recherche](#)

Deux modes d'interrogation

Recherches avancées :

Recherche avancée :

Recherche d'un mot ou d'une expression

Tous les termes Au moins un des termes

Comité technique national

A partir de janvier 2015, les codes risques sont remplacés par les codes NAF. Pensez à utiliser les deux champs.

Code risque (?)

OU

Code NAF (?)

Matériel en cause

Tous les termes Au moins un des termes

Numéro de dossier =

[Aide à la recherche](#)

Accès base EPICEA publique et bibliographie

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html>



Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Merci de votre attention



www.inrs.fr

YouTube

